

AVIS DES SOCIETES

Société ADWYA

Siège social : Route de la Marsa KM 14 BP 658 – 2070 La Marsa Tunisie

Le Conseil d'Administration de la société ADWYA, réuni le vendredi 08 Mai 2020 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019 qui font ressortir un résultat net de 1 547 713 DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 25 juin 2020 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » aux Berges du Lac et dont l'ordre du jour est :

- ✓ Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.
- ✓ Lecture et approbation des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.
- ✓ Approbation des conventions réglementées.
- ✓ Quitus aux administrateurs.
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice 2019.
- ✓ Nomination et/ou renouvellement du mandat des administrateurs.
- ✓ Nomination de deux administrateurs indépendants.
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, Comité Permanent d'Audit et des administrateurs membres du Comité des Ressources Humaines.
- ✓ Délégation de pouvoirs nécessaires.
- ✓ Questions diverses

Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2020

Projet de résolutions

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2019, approuve les états financiers de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture et examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions y mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2019.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2019, qui est de l'ordre 1 547 713 dinars. Ainsi et sur proposition du conseil d'administration et compte tenu des effets fortement négatifs liés au confinement général et ses incidences sur le fonctionnement normal de la Société, l'assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividendes aux actionnaires et d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

○ Bénéfice net au 31/12/2019 :	1 547 713 TND
○ Réserves légales 5% (10% du capital social atteint)	0 TND
○ Réserve Spéciale pour Réinvestissement	0 TND
○ Bénéfice distribuable	1 547 713 TND
○ Résultat reporté	1 547 713 TND

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, constate que le mandat des Administrateurs cités ci-dessous arrive à expiration :

- M. Tahar El Matéri
- Mme Molka El Matéri
- M. Sofiene El Matéri
- M. Moncef Zmerli

L'Assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration ce qui suit :

La reconduction des Administrateurs suivants :

- M. Tahar El Matéri
- Mme Molka El Matéri
- M. Moncef Zmerli

Et la nomination de Monsieur Brahim HIZEM en tant qu'administrateur.

Ces Administrateurs sont nommés pour un mandat de (03) Trois ans à partir de l'exercice 2020, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le mandat des Administrateurs représentant des actionnaires minoritaires Mr. Hichem TERZI et Mr. Mounir JERBI arrive à expiration, la Société a procédé à un appel à candidature et à la convocation d'une Assemblée Spéciale le 23 juin 2020 qui a abouti à la présentation des seuls candidatures suivantes :

M.....

M.....

Ces Administrateurs sont nommés pour un mandat de (03) Trois ans à partir de l'exercice 2020, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

HUITIEME RESOLUTION :

En application de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse, qui impose aux sociétés cotées sur le marché principal, la désignation au sein de leur conseil d'administration au moins deux membres indépendants.

La Société a procédé à un appel à candidature et à la sélection et à la validation, par le comité désigné par le conseil d'administration du 08 Mai 2020, des candidatures de Monsieur Slim Tlatli et Monsieur Kamel Iddir.

Les Administrateurs Indépendants sont nommés pour un mandat de (03) Trois ans, à partir de l'exercice 2020, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2019.

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du comité permanent d'audit la somme annuelle de Sept mille Dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2019.

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité de Ressources Humaines la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2019.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.